

PAX T

AVRIL 1958

N.34

P A X n° 34
9^e ANNÉE — AVRIL 1958

SOMMAIRE :

« Mission de souffrir »	1
Croix Saint Guénolé	4
Monseigneur Vincent Favé	5
L'Abbaye Sainte-Croix de Quimperlé	6
Histoire du Monastère de Landévennec	15
Chronique	20
Bibliographie	21
Amis de Landévennec	24

P A X CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DES ABBAYES
DE KERBÉNÉAT ET DE LANDEVENNEC
Lien entre nos amis et nos monastères, leur permet de s'associer
à la vie de nos communautés, s'efforce de les aider à bénéficier
des richesses de la doctrine monastique, de la spiritualité litur-
gique et du patrimoine chrétien de notre Bretagne.

ABONNEMENT

Ordinaire : 350 francs — de soutien : 800 francs
L'abonnement se renouvelle à la réception du n° de Janvier.
H. GOUGAY, Abbaye de Kerbénéat, Plouneventer (Finistère)
C. C. P. 1145-34 Rennes

“ MISSION DE SOUFFRIR ”

“ J'AI remis mon âme, objet de mon amour, aux mains de mes ennemis. »
Animam meam dilectam in manus iniquorum tradidi.

Jésus-Christ a remis son âme, toute son âme, aux mains de ses ennemis. Il a laissé la souffrance l'envahir, le pénétrer tout entier. Tout son être physique et moral, a été visité et travaillé par la souffrance.

Animam meam dilectam... Jésus-Christ ne pouvait pas ne pas aimer son âme; il ne pouvait pas ne pas aimer sa vie.

Il avait une nature humaine parfaite. *Et amissio vitae corporalis naturaliter est horribilis naturae humanae.* Il y avait donc en Jésus-Christ l'horreur naturelle de la mort. Et puis, il connaissait avec lucidité le prix, la dignité éminente de cette vie corporelle qui appartenait à une personne divine. La mort lui fut plus douloureuse qu'elle ne l'a jamais été, qu'elle ne le sera jamais à aucun autre homme.

Il aimait tout ce qui faisait la grandeur morale de son âme: la pureté sans tache, cette union avec son Père dont il parlait si volontiers, fondée sur une adhésion généreuse et persévérante à tous ses vouloirs. *Animam meam dilectam tradidi.* Il abandonne toutes ces joies, il laisse là tous ces amours, pour faire bon accueil à la souffrance, parce qu'elle était voulue du Père. Il abandonne sa vie corporelle. *Tradidi!* Il accepte de porter la colère de Dieu; il accepte même de perdre un instant la conscience de sa pureté pour ressentir en soi toute l'horreur du péché. *Animam meam dilectam tradidi.*

Cette méditation avait sa place dans notre bulletin que nous espérons pouvoir adresser à nos lecteurs à la fin de la Semaine Sainte. Aussi bien elle ne paraîtra pas anachronique en pleine joie pascale: la Passion et la Croix ne sont-elles pas les seules voies qui conduisent à la gloire de la Résurrection !

Quand il médite sur la souffrance du Christ, Saint Thomas, qui s'est fait l'écho de l'enseignement des Pères, a une courte phrase, plus éloquente en sa concision que tous les développements oratoires. Il écrit: *Unicuique virium suarum Christus permisit agere quod est sibi proprium*. Dans le mystère de sa Passion, « le Christ a laissé chacune de ses puissances réagir selon les lois propres de sa nature. » En chacun de ses sens, dans toutes les nuances de sa sensibilité, en son cœur et en son esprit, Jésus a souffert tout ce qu'il était possible de souffrir.

Permisit. Il aurait pu éviter cet effroyable martyre, par la souveraine maîtrise qu'il exerçait sur tout son être. *Permisit*. Il ne l'a pas voulu. Chacune de ses facultés physiques, sensibles, intellectuelles, a connu sa souffrance bien à elle, sans aucun alliage de consolation. *Unicuique virium suarum Christus permisit agere quod est sibi proprium*.

C'est assez dire que Jésus-Christ n'a rien du stoïcien qui surmonte la souffrance à force de la dédaigner. Jésus n'a pas dédaigner la souffrance. Il l'a épousée... *permisit agere*... Mais il l'a dominée par l'orientation qu'il lui a donnée.

Quelle est cette orientation ?

Oui, pourquoi tout ce luxe dans la souffrance rédemptrice ? *Unicuique virium suarum permisit agere quod est sibi proprium*. Pourquoi ?

Nous avons le droit de nous poser la question, le droit aussi de chercher à y répondre, malgré les abîmes qui séparent notre psychologie de celle du Christ. Saint Paul lui-même nous souhaite d'arriver « à comprendre la largeur et la longueur, la hauteur et la profondeur de la charité du Christ. »

Saint Thomas, — pourquoi ne pas rester à si bonne école ! — ose poser la question : *Ex quo motivo Christus seipsum passioni tradiderit ?* Quel est le motif qui a poussé le Christ à se livrer à la souffrance ?

La réponse à cette question doit nous livrer le fond même de l'âme de Jésus-Christ, le ressort le plus secret de sa volonté libre; elle doit nous livrer aussi le secret de son grand amour, ce désir dont il se disait consommé... *desiderio desideravi*... Pourquoi tant de plaies sur son corps, tant de tristesse dans son cœur, tant d'obscurité jusque dans son esprit ? pourquoi tant d'abandons de la terre et du ciel ? *Ex quo motivo Christus tradiderit seipsum passioni ?* Est-ce par amour pour son père ? est-ce par amour pour les hommes ? est-ce dans le désir passionné de réconcilier ces deux amours de son cœur ?

La réponse m'intéresse parce qu'elle me permet de pénétrer l'intimité du cœur de Jésus-Christ. Elle m'intéresse aussi parce qu'elle me dictera ma conduite. Je ne puis donner à mes joies, à mes souffrances, à ma vie, à ma mort, un autre sens que celui qui oriente le don de Jésus-Christ. *Ex quo motivo ?*

Saint Thomas répond sans hésitation ni subtilité; il répond par une toute petite phrase de Saint Paul, dans l'Épître aux Philippiens: *Factus est obediens Patri, — usque ad mortem*. Jésus-Christ a voulu obéir à son Père jusqu'à la mort, inclusivement.

Christus mandatum accepit a Patre ut pateretur. Le Christ avait reçu de son Père mission de souffrir. Il l'a affirmé lui-même: *Potestatem habeo ponendi animam meam*

et potestatem habeo iterum sumendi eam; et hoc mandatum accepit a Patre meo. « J'ai le pouvoir de donner et de reprendre ma vie. Et c'est bien là en effet le commandement que j'ai reçu de mon Père ».

C'est donc pour accomplir la volonté du Père, pour être fidèle à tous ses desseins que Jésus-Christ s'est livré à la Passion... *animam meam dilectam tradidi*... Le démon avait vaincu en amenant le premier homme à désobéir. Dieu allait vaincre à son tour en se donnant, dans l'homme nouveau, un parfait obéissant. Et de même que la désobéissance du premier avait causé la mort en violant le précepte dont dépendait la vie immortelle, de même le second restaurerait la vie en observant fidèlement, dans « une dévotion d'obéissance », le précepte qui lui commandait d'aller à la mort.

Le Christ, par la vision béatifique, connaissait tous les vœux, tous les desseins du Père; il s'est soumis à ces vœux, il s'est adapté à ses desseins, — par amour. *Nam obediens fuit ex dilectione ad Patrem praeipientem*... Il a obéi par amour pour le Père qui commandait.

L'obéissance amoureuse, l'obéissance seule preuve authentique de l'amour, voilà donc la disposition essentielle de l'âme de Jésus-Christ, celle qui explique ce grand élan vers la souffrance... *permisit agere*... et ce grand désir qui le consommait. Il disait que l'heure de la Passion était « son » heure, l'heure de l'obéissance et du plus grand amour.

Pourquoi ne pas ramener ma vie à cet essentiel ? pourquoi chercher autre chose que ce qu'a passionnément cherché Jésus-Christ ? ... *nam obediens fuit ex dilectione ad Patrem praeipientem*...

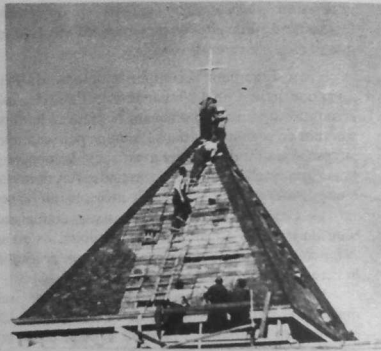
Animam meam dilectam tradidi...

Les anciens qui sont parmi vous, je les exhorte, moi, ancien comme eux, TEMOIN DES SOUFFRANCES DU CHRIST, et qui DOIS PARTICIPER A LA GLOIRE qui va être révélée.

Première Epître de S. Pierre. V. 1.

CROIX

SAINT GUÉNOLE



*Croix de monastère,
Croix de haut-lieu, d'autel de Sanctuaire,
Telle est la croix sur la terre de Landévennec,
Et, comme tourne le breton, nos cœurs sont avec.*

*Fine et rectiligne,
Elle est sans poids et sans largeur dans l'horizon;
Mais elle purifie et lève de toute trahison,
Et ne parait au loin que pur signe.*

*C'est le signe de Jésus, fils de Marie,
Né Très-haut, fait tout bas, Christ de Guénoles;
La source qu'Il ouvrit, l'Esprit, non tarie,
Jusqu'aux confins de notre terre, a ruisselé.*

*Travail de jeunes hommes à la foi engagée,
Ancre lancée au ciel, pointue, ouvragée !
Eux, planches de la coque et du pont,
Se savent joints aux moines comme à l'éperon.*

*Car, si le moine va, dans son exterritorialité,
Sur la terre que la douceur possède,
L'image de sa Croix à rien ne cède;
Ici, de partout, d'elle seule il s'aide:
Heureux crucifié; vite glorieux ! C'est toute la réalité.*

X.

MONSIEUR VINCENT FAVÉ

MONSIEUR FAVÉ, le nouvel évêque auxiliaire de Quimper, n'est pas seulement, et depuis longtemps, le cordial ami des moines de Kerbénéat: notre monastère lui doit une très spéciale reconnaissance pour les encouragements et l'aide effective dont il nous a gratifiés, au moment de la mise en œuvre de la reconstruction de l'abbaye de Landévennec.

On s'est plu à énumérer, dans une vie déjà si pleine, les travaux apostoliques si divers où il fit preuve comme vicaire, comme aumônier d'Action Catholique, puis comme chef de paroisse, d'un talent d'adaptation aux circonstances, d'un sens des réalités et d'une constance dans l'effort dont tout le diocèse est appelé désormais à profiter sur un plan plus officiel. Mais nous aimons à penser qu'à côté de la J.A.C. et du Bleun-Brug où il se révéla l'homme des initiatives nécessaires, l'œuvre de Landévennec, plus modestement, aura été l'occasion d'une des belles pages de son activité de représentant du Clergé Breton.

Nous gardons l'écho du discours où il mit toute la conviction et la ferveur de son cœur, lors de la pose de la première pierre du nouveau monastère, le 10 mai 1953, en présence du Cardinal-Archevêque de Rennes et des évêques de Bretagne ... Heureux présage !

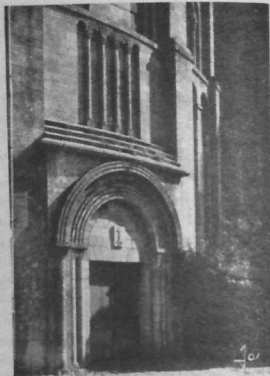
« ... Plus que jamais en ce temps de confusion des esprits, nous avons besoin du témoignage des moines. Pour notre Bretagne enfiévrée qui veut rompre ses amarres et voguer à l'aventure, Landévennec, avec les autres monastères d'hommes et de femmes que nous comptons en Bretagne, sera comme une ancre de plus à laquelle nous l'attacherons pour qu'elle reste fidèle au Christ. Parmi les dangers qui guettent la Bretagne dans son évolution humaine, Landévennec sera comme un phare de plus qui la guidera parmi les récifs, toujours sous la direction de Jérusalem et de Rome ... »

Que pourrions-nous souhaiter au nouvel élu, dont la rayonnante vigueur spirituelle nous fait espérer un long et fécond épiscopat ?

Il nous semble que sa destinée s'inscrit parfaitement dans la longue lignée de ces Favé, originaires du Léon pour la plupart, qui, depuis plus de deux siècles, ont bien mérité de la Bretagne chrétienne, tel cet Alain Favé qui fut gouverneur du Kreisker en 1596. Notre nouvel évêque garde bien vivant le souvenir des studieuses années passées, sous la protection de Notre-Dame « à l'ombre du clocher à jour ». A la veille de la Révolution, et surtout depuis, que de Favé, prêtres principalement mais aussi laïcs de marque, se sont manifestés comme orateurs populaires de talent, érudits remarquables, et maîtres de la langue bretonne qu'ils parlaient « comme l'oiseau chante » disait-on déjà de l'un d'eux il y a cent ans ! Les uns et les autres, bons ouvriers du règne de Dieu, étaient dignes de prendre à leur compte sa devise « Caritas Christi urget nos : c'est l'amour du Christ qui nous presse. »

Les moines de Kerbénéat et de Landévennec, en renouvelant à Son Excellence leurs respectueuses félicitations, l'assurent qu'ils feront leurs, dans le secret de la prière, tous les desirs de son cœur d'apôtre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

L'ABBAYE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ



Le porche roman du XI^e s. avec d'élégantes colonnes et des chapiteaux sculptés

La fondation

FAUT-IL absolument rattacher l'origine de Sainte-Croix au souvenir du monastère primitif implanté à Anaurot par S. Gunthiern, bien avant les invasions normandes, qui n'en laissèrent aucune trace ? Nous savons de façon très précise qu'Alain Canhiart, comte de Cornouaille, demanda en 1029, à Catwallon, abbé de Saint-Sauveur de Redon, de détacher un essaim monastique pour la fondation, au confluent de l'Issole et de l'Ellé, d'une maison bénédictine. GURLOËS, le prieur de Redon, fut envoyé à Quimperlé comme premier supérieur. (1)

Alain Canhiart *ménagea à son abbaye un beau temporel*. Outre Anaurot, il lui attribua Belle-Ile, récupérée sur les biens de sa famille indûment saisis par le duc de Bretagne. A la suite de sa victoire sur le duc Alain III, dans la forêt de Nevet, il ajouta, deux ans plus tard, le beau prieuré de Locronan. Comme il convient, nombre de seigneurs imitèrent leur suzerain et l'abbaye naissante s'enrichit de l'île de Groix et du prieuré de Saint-Michel-des-Montagnes, non loin de l'actuel Lorient; enfin Judith, l'épouse du fondateur, fit don de Doëlan avec son port *qui pouvait contenir vingt-cinq vaisseaux*.

Gurloës présidait à toutes ces largesses princières. Il avait reçu la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque de Quimper Orscand, le propre frère d'Alain Canhiart; le prélat, pour sa part, concéda à l'abbaye le *droit épiscopal* sur les églises et paroisses qu'elle possédait déjà, y compris à Belle-Ile, ou qu'elle pourrait recevoir à l'avenir dans son diocèse, privilège inusité que les moines conservèrent plus de deux cents ans.

(1) Pour la rédaction de ces pages nous avons utilisé surtout l'*Histoire de Sainte-Croix*, par Dom Placide Le Duc, qui la mène jusqu'à l'année 1682, ainsi que les *Notices* sur l'abbaye de Audran et d'Aymard de Blois.

Saint Gurloës mourut en 1057; son corps repose dans le cadre impressionnant de la crypte de Sainte-Croix. Alain décéda à son tour peu après, mais la mort des fondateurs n'interrompit pas les libéralités des grands, d'autant plus qu'en 1066, et pour quarante ans, le siège abbatial fut occupé par BENOÎT, de la famille d'Alain Canhiart. Ce profès de Landévennec, consacré en 1081 évêque de Nantes, acheva d'asseoir solidement la puissance de son abbaye. Tandis qu'un seigneur étendait le domaine de Sainte-Croix jusqu'à Guiscriff, Berthe, douairière de Bretagne, veuve du duc Alain III, installa un prieuré à Notre-Dame de Nantes. En 1069, le fils du fondateur, Hoël, qui lui avait succédé en prenant le titre de duc de Bretagne, constituait le prieuré de Logamand en la Forêt-Fouesnant, puis ceux de Lotivy à Quiberon et de Landugen au pays de Callac. Il mourut en 1084, après avoir obtenu du pape saint Grégoire VII, une bulle confirmant toutes les possessions de Sainte-Croix et très particulièrement Belle-Ile.

Hoël eut pour successeur Alain Le Roux, dit Fergent, un des compagnons de Guillaume le Conquérant. Est-ce à lui qu'il faudrait faire remonter ces dotations en Angleterre, dont seul l'historien d'Argentré fait mention ?

Le nouveau duc arrondit notablement le domaine de l'Abbaye en lui donnant des terres et droits féodaux en Moëlan, Elliant, Fouesnant, Plouray ainsi que le monastère de Saint-Cado-de-l'Isle sur la rivière d'Étel. Tanguy, vicomte du Poher, attribua aux moines *pour le salut de son âme et des siens* le prieuré de Saint-Gille-de-Pont-Briant, en Guiscriff.

Grâce à l'intervention de l'abbé Benoît, la bulle de saint Grégoire VII fut confirmée par Urbain II en 1088, et c'est lui encore qui fit échouer auprès de la Curie romaine, la revendication de l'Évêque de Nantes sur Belle-Ile, décidément bien tentante avec ses cinq prieurés et paroisses, ses ressources variées et sa position stratégique qui en faisaient une petite principauté.

C'est, on le sait, sous l'abbatiat de Benoît que furent découverts, dans l'île de Groix, les précieux restes, enfouis lors des invasions normandes, des saints Guénaël, Iduvet, Symphorien, Ténénan et cette *major pars capitis* de Saint Guénoël qui a fait si heureusement retour à Landévennec (2).

Benoît, démissionna en 1114, un an avant sa mort, tant de son évêché que de son abbaye, où il s'était fait suppléer depuis qu'il avait dû accepter le fardeau épiscopal.

La période féodale

ON peut dire qu'en ce début du XII^e siècle le domaine de Sainte-Croix était constitué à peu près entièrement, avec ses possessions lointaines et surtout son fief abbatial ayant juridiction entière, non seulement sur St-Colomban et St-Michel en ville, mais sur nombre de paroisses alentour. Les agrandissements assez modestes qu'il recevra dans la suite des temps, par exemple, au XIII^e siècle, le prieuré de Lannéac (3), ne feront que reconnaître les services des moines, qui, en Cornouaille, comme un peu partout les autres abbayes bretonnes, assuraient la relève d'un clergé diocésain déficient. Les libéralités se feront plus rares, à la mesure de la ferveur des religieux; et, en fin de compte, cette inféodation aux puissances séculières causera, au temporel comme au

(2) Pax de Janvier 1952: les Reliques de Saint Guénoël.

(3) On ne sait où situer exactement le prieuré de Ste Anne de Hirben, peut-être à Priziac où suivant une charte de l'abbé Even il avait des terres (1191).

spirituel, la ruine du monastère. Nous insisterons sur ce trait caractéristique de la destinée de Sainte-Croix.

Il n'est pas opportun de résumer le procès avec Hervé, abbé de Redon, au sujet de Belle-Ile dont les dix-sept pièces occupent plusieurs colonnes des *preuves* de la monumentale *Histoire de Bretagne de Dom Morice* (4). Il dura de 1114 à 1119 et mit en mouvement jusqu'aux plus hautes juridictions ecclésiastiques et civiles. L'abbé Hervé faisait remonter ses prétentions à une ancienne donation, viciée dès l'origine, de Geoffroy 1^{er}, et s'appuyait, fort utilement, sur l'amitié du duc Alain Fergent qui, en 1111, s'était retiré dans le monastère des bords de la Vilaine. GURHAND, abbé de Quimperlé, soutint le choc, avec l'aide de Robert, le nouvel Evêque de Quimper, ancien prieur de Locronan, et surtout de Gérard, Evêque d'Angoulême, Légat du Pape pour le règlement de cette épineuse affaire. Le tenace Hervé résista aux injonctions de Callixte II et de Pascal II, ne tint aucun compte des décisions comminatoires des conciles d'Angoulême et de Reims, si bien que le légat fut dans l'obligation de jeter l'interdit sur son abbaye tandis que l'Evêque de Quimper, par son ordre, en faisait autant pour les possessions en Cornouaille du duc Conan, malencontreusement embarqué dans cette galère aux côtés de l'abbé de Redon. Le bon droit fini par triompher. Sainte-Croix fut confirmée solennellement dans la possession de Belle-Ile, et d'ailleurs en 1172, une transaction vida le différend; les religieux de Redon abandonnèrent définitivement leurs prétentions, en échange du prieuré de Notre-Dame de Nantes, ce qui n'en constituait pas moins une première atteinte à l'intégrité du patrimoine monastique de Quimperlé.

Désormais les deux abbayes vécurent en parfaite amitié: en 1384, l'abbé GUILLAUME DE TRÉBIBOQUET sera transféré de Quimperlé à Redon (5), et, cent ans plus tard SÉBASTIEN DU POU, religieux de Redon, gouvernera Sainte-Croix.

Au XII^e siècle le rayonnement spirituel de l'abbaye est à son apogée. Elle compte des religieux de réelle valeur, tel Gurheden, mort en 1128, à qui on doit la rédaction du Cartulaire, œuvre capitale. Dom Placide Le Duc, qui loue sans réserve le latin de son lointain devancier, souligne assez méchamment: *Il eust été à souhaiter qu'il eut seulement fait l'affaire d'écrivain en copiant les titres, sans vouloir faire l'historien*. Dans le même temps Sainte-Croix fournit deux abbés à Landévennec, elle en donnera un troisième au siècle suivant.

Cette place forte de Quimperlé — au surplus marché opulent — solidement campée sur les limites des diocèses de Cornouaille et de Vannes, nœud de communications qui jouera un rôle important, en liaison avec Hennebont et Auray, lors des guerres de Succession et de la ligue, attirait beaucoup trop l'attention des ducs de Bretagne de leur château voisin de Carnoët. Jean Le Roux, en 1238, sous l'abbé RIWALLON II, entreprit de vérifier les titres de possession de l'abbaye, et bientôt, sous le couvert d'un acte d'association, se fit concéder la moitié des droits sur les moulins, les fours et les halles de Quimperlé, tout en ôtant à l'abbé, au profit de la juridiction royale, la plus grande partie de ses privilèges judiciaires qui le constituait seigneur souverain sur la ville.

(4) Dom Morice de Beauvois est une des illustrations de Quimperlé, où il naquit en 1692. Il mourut en 1750, dans le célèbre monastère des Blancs-Manteaux à Paris.

(5) Pour une fois, nous ne suivons pas Dom Placide Le Duc, qui ne compte pas cet abbé sur sa liste, son opinion est infirmée par l'autorité de Dom Morice qui se réfère à une charte de la *Chronique de Nantes*.

Le recours au Saint-Siège, dont Sainte-Croix relève directement, est parfois inopérant. En 1250, Innocent IV entérine l'attribution à l'Evêque de Quimper des droits épiscopaux de l'abbaye, dont les paroisses, exception faite pour celles de Belle-Ile, rentrent ainsi dans le rang au point de vue juridiction ecclésiastique.

Faut-il dire que l'autorité séculière était d'autant plus osée dans ses empiètements que le prestige de l'abbé auprès de ses sujets, était lui-même fort compromis? Sous GUILLAUME DE VILLEBLANCHE (mort en 1483), ce sont les commissaires du duc qui ont arbitré le conflit entre le supérieur et la coterie menée par le frère Olivier de Bouteville contre les prescriptions de la règle touchant la mortification, la pauvreté et la clôture. C'est la décadence qui s'amorce, et, comme souvent, elle vient de l'intérieur de la communauté.

Cependant plusieurs abbés s'imposèrent, par leur parfaite dignité de vie, à l'estime de leurs moines et au respect de la puissance séculière. Voici HENRI DE LESPERVEZ (mort en 1453), illustration d'une famille qui a donné deux évêques à Quimper. On doit à sa munificence la chaire abbatiale, les stalles et le grand autel de Saintes-Croix, ainsi que la reconstruction de la gracieuse chapelle de Notre-Dame de l'Assomption, actuellement église paroissiale.

Mais l'abbé qui se signala le plus dans son administration, fut aussi le dernier des abbés réguliers: DANIEL DE ST-ALOUARN, le successeur de cet autre religieux éminent, PIERRE DE KERGUS, profès de Landévennec, conseiller de la chancellerie de Bretagne. L'abbé Daniel continue l'œuvre d'Henri de Lespervez en posant les voûtes du chœur et des bas-côtés de Notre-Dame: il enrichit Sainte-Croix du magnifique rétable en pierre de Tallebourg, daté de 1541, que d'aucuns ne craignent pas de mettre en parallèle avec les sculptures du chœur de Chartres. Enfin il réalisa plusieurs acquêts, au profit du monastère, à St-Thurien et à Bannalec, que son triste successeur, inaugurant les désordres de la commende, se chargera de dissiper.

Dom Placide Le Duc, dans une épithape qui est celle de tout un passé de libre administration monastique, conclut: « Pendant trente deux ans, cet abbé a gouverné l'abbaye. Comme il en usait bien pour l'honneur de son monastère, Dieu voulut le conserver longtemps dans une saison que l'on aboyait après la mort des réguliers pour en vahir leur crosse... Notre maison a l'avantage d'avoir été prise des dernières... nous avons poussé notre régularité jusqu'en 1553, plus heureux que Redon qui supporta l'abbé Guillaume Guéguen, favori du duc François II, plus de 60 ans auparavant... »

La décadence

La Commende.

P OUR Sainte-Croix le déclin commence, brutal et sans rémission sauf la courte reprise des Mauristes, avec la commende, qui privait les moines du libre choix de leurs abbés.

Le premier commendataire est ODET DE COLIGNY, cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de Fleury, de Ferrières et du Vaux-Cernay. Il sera privé, en 1569, de tous ces bénéfices par un arrêt du parlement, enregistrant sa double apostasie. « Pour prendre une grande idée de la commende, nous commen-

cons par un évêque cardinal marié et par un abbé commendataire apostat de la foy catholique... Il pilla la chasse de saint Benoît à Fleury (en 1569) la dépouillant de son argent et pierreries. « Il avait commencé par liquider prestement les acquêts de son prédécesseur de Sainte-Croix, plus une maison à Quimperlé, dès 1554.

D'ailleurs « en 1563 le roy (Charles IX) ayant donné lettres pour aliéner partie du temporel des abbayes, la nostre en souffrit sa bonne part »; il fallut céder la moitié des grands moulins de Quimperlé, et, en 1565, entr'autres choses, des villages à Clohars. L'élan est donné. Sous l'abbé LOUIS DE VALLORV, il faut vendre le « village paroissial » de Kernével et un autre au même lieu, pour acquitter la taxe sur les bénéfices ecclésiastiques de Cornouaille. Nouvelle saignée en 1577: c'est le tour de trois villages à Trébailay en Bannalec.

Mais voici une bien autre affaire: la perte définitive de Belle-Ile. Déjà, en 1549, François 1^{er}, Roi de France et Duc de Bretagne, avait nommé directement un gouverneur, Robert d'Avaugour, chargé de construire un fort. A la suite d'un pillage par les Anglais, sous la conduite du duc de Montgomery, le comte de Retz, Albert de Gondi, se fit attribuer, par le roi, Belle-Ile, bientôt érigée en marquisat. Les moines doivent s'incliner devant la raison d'Etat. « Il est vrai, remarque avec philosophie notre historien, que ce revenu a toujours été fort casuel aux moines et qu'on a eu bien de la peine à se faire payer... surtout au temps de la Ligue. » (6) Ils reçurent en échange les Seigneuries de Callac et de Houzillé.

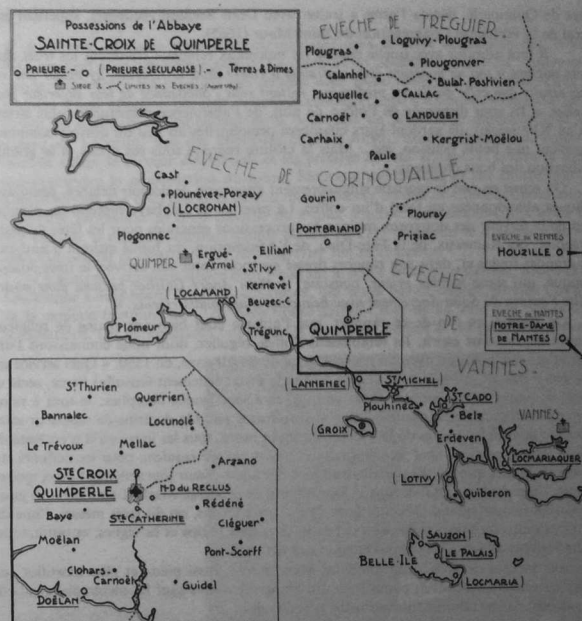
La juridiction de Callac s'étendait de Botmel, Carnoët, Kergrist-Moëllou et Maël-Pestivien en Cornouaille jusqu'à Plougonver et Loguivy-Plougras dans le Tréguier. Au XVIII^e siècle elle rapporta à l'abbaye 2 400 livres. La seigneurie de Houzillé était située en Vergeal, près de Vitry; avec ses six métairies et droits divers, elle était affermée 2 800 livres en 1715: le revenu le plus solide de Sainte-Croix en cette fin de régime.

D'après Dom Le Duc, avant la fin du XVII^e siècle, presque tous les prieurés sont « passés en main séculière ».

Dom Placidie ne décolère pas après les Révérends Pères Jésuites qui ont réussi à mettre la main, au profit de leur Collège de Quimper, sur le prieuré de Logamand, avec sa juridiction annexe de St-Laurent en Ergué-Armel. Ils auraient saisi de même des rentes sur les convenants de l'abbaye, en 1668, sans l'intervention de l'abbé Paul de Gondi. L'excellent moine les renvoie à la malédiction formulée par le duc Hoël, dans sa donation de 1069, contre tout spoliateur: « Que son partage soit avec le traistre Judas, et Achiptel le déloyal, et avec Dathan et Abiron que la terre engloutit tous vifs ! » Mais, ne lui en déplaise, nous serons bien de l'avis des « habitants de Quimper qui ont sans doute raison de fonder un collège aux dépens d'une abbaye qui n'en tire point de profit. »

Sainte-Croix était d'ailleurs bien déchuë; elle qui, en 1476, au temps où on pratiquait fidèlement l'office de nuit et de jour, comptait 21 religieux, n'en a plus, en 1570, après la déposition d'ODET DE COLIGNY, que trois, aidés de trois prêtres séculiers gagés pour l'office divin. Au XVII^e siècle, la situation va en empirant: les chapelles sont à l'abandon, celle de St-Gunthiern sert de crèche, un jeu de boules est installé, à l'usage des bons bourgeois, dans la grande salle de la communauté et la pratique de la pauvreté, de la mortification sont à l'avenant. Il est grand temps d'essayer un redressement.

(6) Anomalie canonique: le droit épiscopal demeurera aux mains du seigneur laïc avant de passer à l'Evêque de Vannes, comme le plus voisin.



La réaction des Mauristes

LA puissante famille de Gondi, déjà nantie du marquisat de Belle-Ile, s'était de plus assurée de l'abbaye elle-même comme fief héréditaire. HENRI DE GONDI, cardinal de Retz, le dernier Evêque de Paris, était mort en 1622 à Béziers, loin de l'abbaye qu'il tenait en commende, si bien que ses moines, quelques mois plus tard, le croyaient simplement absens in remotis: « leur abbé était encore plus loin qu'ils ne pensaient, et si absent qu'il ne doit jamais leur revenir » Son neveu PAUL DE GONDI, plus connu sous le nom de cardinal de Retz, lui succéda tant à Paris qu'à Quimperlé. Le célèbre cardinal, abbé au surplus de Buzay et de Saint-Denis, eut le mérite de favoriser la réforme monastique à ses propres dépens. Le chambrier, ou économ, de l'abbaye, le frère Pierre Rouxel, soutenu par la Mère Claude des Anges de Kerouartz, première Supérieure des Ursu-

lines de Quimperlé, décida l'abbé à traiter avec Dom Bernard Audebert, supérieur général de la vertueuse Congrégation de Saint-Maur (1665).

Il faut admirer avec quelle charité les nouveaux religieux traitèrent les trois derniers anciens « qui ne pourront être contraints d'entrer dans la réforme, ny mener une vie plus étroite que celle qu'ils ont professée... restant sous l'obéissance de leur supérieur particulier. » Ils sont dispensés de l'office de nuit, de l'abstinence perpétuelle (plus stricte qu'au XV^e siècle); ils gardent leurs chambres personnelles au lieu du dortoir commun, reçoivent une petite pension, etc... Mais la clôture reprend tous ses droits, à la grande édification des bons chrétiens.

On remet en état la sacristie singulièrement appauvrie, le dortoir délabré, jusqu'aux reliques abandonnées au fond d'un coffre. Le prestige de l'abbaye reprend en proportion de la ferveur des nouveaux moines, les processions générales pour les fêtes de Saint Grégoire, des Rameaux, de la Fête-Dieu, de l'Assomption, du Jubilé attirent à nouveau les grandes foules et, dans son rapport dressé six mois après son arrivée, le frère Joseph Fouqué, qui signe *humble prieur*, constate: « Dom André Goislier prescha dans nostre église l'octave du Saint-Sacrement avec beaucoup d'applaudissements. »

On devine, au ton de ce rapport, que l'abbaye était bien aux mains de religieux animés du meilleur esprit. Ils rétablissent l'office régulier, dont nous connaissons l'ancien horaire, d'après un aveu au roi de Daniel de St-Alouarn, en 1550. « Quel service est matines à minuit, prime à sept heures du matin et sequellement (ensuite) tierce, secte et none; à quatre heures empez midy vespres, et a sept heures complies; le tout à note, avec plusieurs scaulmes (psaumes) et autres suffrages selon la doctrine de monsieur saint Benoist; et avec les heures de la Vierge Marie; et outre, tous les jours qu'il n'est feste de douze leçons, se dient neuf leçons à note et une messe de *requiem*, pour les deffunts, au chœur de la dite abbaye. Et pareillement se dient audit chœur journallement deux messes à note, l'une du temps qui occupe le jour, l'autre de la Vierge Marie. Et y a certains jours previllège èsquels quand il occure feste de quatorze leçons, on dit trois messes, l'une du temps, l'autre du saint, comme en caresme, ès quatre temps et ès vigiles, et outre, tous-jours lesdites messes de Nostre-Dame et des deffunts. »

Les moines de la réforme de Saint-Maur seront aussi pieux et plus mortifiés que leurs devanciers d'avant la commende qui mangeaient gras sauf les mercredis, vendredi et samedi: ils introduiront l'abstinence perpétuelle.

En feuilletant les relevés de comptes, nous notons que, après les dépenses pour le culte et l'entretien de la sacristie, on tenait à la pratique de l'aumône; les moines de Sainte-Croix y seront fidèles jusqu'à la fin de l'ancien régime. Ainsi: « le 3 avril 1661 30 sols à un gentilhomme anglais et à sa suite. » En 1665, diverses sommes à « Cordelier de Quimper, aux Pères Récollets de Port-Louis, à des religieuses de Sainte-Claire, à un Cordelier passant, à un pauvre prêtre, à de pauvres navigateurs, à de pauvres soldats, à des prisonniers, à un ermite passant, à un pauvre gentilhomme, au quêteur des Pères Jacobins ». En 1724: « Par ordre du prieur et du consentement du couvent 50 livres à deux pauvres gentilhommes réduits à l'extrémité. »

Déchéance

LA réforme de Saint-Maur n'est qu'un court dans la arrêt décadence qui, bientôt, reprend avec une vitesse accrue. La faute en est principalement à la funeste commende: elle viciait les rapports des moines avec leurs abbés qui ne s'imposaient pas toujours à leur affection par leur désintéressement. L'abbé CHARRIER, successeur des de Gondi, le distingué correspondant de la Marquise de Sévigné, le miséricordieux protecteur de Lancelot, une des célébrités de Port-Royal, exilé à Quimperlé, entretient quelque temps la ferveur des moines et les prestige de leur abbaye. Il trouva le moyen d'entreprendre la construction du grand bâtiment monastique et du cloître que l'on admire encore. Il s'était entremis de son mieux auprès du duc de Chaulnes pour adoucir la terrible répression de cette Révolte du Papier Timbré dont Sainte-Croix avait failli être victime. Il mourut, toujours simple diacre, en 1717 « laissant le souvenir d'un supérieur bienveillant et charitable que fera regretter son successeur ».

Ce nouveau commendataire était pourtant le digne évêque de Rennes, Monseigneur Christophe Louis-Marie TURPIN DE SANÇAY, qui brilla par sa charité, lors de l'incendie de la capitale bretonne en 1720. Sans doute Sainte-Croix ne lui vaut pas beaucoup de consolations. Les déprédations ont repris, le pignon et bientôt le toit de l'église abbatiale



Le cloître du XVIII^e s. dans les vastes bâtiments de l'Abbaye de Sainte-Croix

menacent ruine; il faut instrumenter en 1729 et encore en 1739, et de même en 1750, contre les religieux cisterciens de Saint-Maurice de Carnoët, qui empiètent sur le droit exclusif de pêche. Le prestige de l'abbaye est battu en brèche: les vicaires de la ville, les Capucins et les Jacobins dévient insolentement, en pleine cérémonie, le droit de préséance aux Bénédictins; pendant ce temps l'évêque de Quimper manque de peu la réunion à son séminaire des Prieurés de Pontbriand et de Landugen.

Les derniers abbés, RENÉ DE GOUYON DE VAUROUULT, puis FRANÇOIS BERTHELOT, trouvent plus simple de céder leurs droits aux religieux, moyennant le service d'une confortable pension. Cette réunion de la mense abbatiale à la mense conventuelle fut pour les moines le signal de la déconfiture. Les ressources n'ont fait que diminuer. Les charges annuelles augmentent, plus de 37.000 livres, principalement du fait des répartitions aux

églises; les coupes de bois ne peuvent se multiplier et les moines, incapables de payer les intérêts d'un nouvel emprunt, se résignent à laisser tomber en ruines St-Michel dont le service paroissial est transféré à Notre-Dame de l'Assomption. On en vient, en haut-lieu, à envisager la suppression pure et simple de l'abbaye, pour en réunir le temporel à celle de Lantenac.

La Révolution porta le coup de grâce à l'antique monastère agonisant. Le 23 Mai 1790, les derniers religieux, ils étaient cinq, se déclarent « *désireux de profiter de la liberté que leur accorde la loi de se retirer où il leur plaira* ». Le dernier abbé, pourvu en comende en 1785, est hors de cause: le vertueux GUILLAUME DAVAUX, choisi par Louis XVI comme instituteur du Dauphin et de Madame Royale, mourra pieusement à 82 ans, en 1822, à Paris, nanti des titres de vicaire général de Soissons et de chanoine de Saint-Denis.

Le prieur, Dom Malherbe, se retire à Rennes, d'où il était originaire; Dom Jacques Molle rejoint sa famille à Saint-Pierre-sur-Dives; Dom François Lesec, que nous connaissons bien pour avoir été économiste de Landévennec, prend domicile à Brest chez son parent Magré; il prêterait serment à la Constitution Civile du Clergé, mais refusera prudemment d'occuper son poste de curé de Lanhouarneau, et après avoir été Aumônier de l'hospice de Brest, puis simple vicaire d'office à Lesneven, mourra à Recouvrance en 1820, réconcilié avec l'Eglise. Restait Dom Pierre Daveau, le dernier chambrier de Sainte-Croix, celui-là qui avait conservé le Cartulaire actuellement au *British Museum*; maire de Quimperlé en 1792, puis membre du Directoire du District, il devint simple instituteur et secrétaire de Mairie à Pont-Aven, puis employé à la sous-préfecture de Quimperlé et, enfin, reprenant ses fonctions sacerdotales, il finit comme vicaire à Brest en 1804.

Le patrimoine de l'abbaye s'était fort réduit les derniers temps; outre les seigneuries de Callac et de Houzillé et le fief de Quimperlé, aux droits divers plus ou moins contestés, il ne restait plus comme prieurés que Notre-Dame de Reclus et Sainte-Catherine dans la banlieue de Quimperlé, sans importance; Doëlan, un peu plus conséquent et surtout Landugen qui, au début du siècle, avait failli être sécularisé au profit d'un vicaire de Burtulet, Le Lonquer, le bien-nommé.

Tout cet ensemble, redevances diverses comprises, évalué en 1780 495.497 livres, soit un million de francs, fut rapidement liquidé. Mais on laissa heureusement subsister les spacieux bâtiments claustraux où la sous-préfecture (supprimée en 1926), l'école, la gendarmerie, le tribunal... et le presbytère se logèrent autour du beau cloître de l'abbé Charrier.

L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé avait vécu, sans rémission, moins heureuse que l'Abbaye-Blanche des Jacobins dont les Dames de la Retraite occupent l'emplacement et que le couvent des Ursulines qui a repris pied sur les hauteurs. Mais, legs magnifique d'un glorieux passé, l'église Saint-Michel en Notre-Dame de l'Assomption, aux porches délicatement ouvragés, domine l'horizon de la masse altière de sa tour, et, au centre, l'église circulaire de Sainte-Croix, qui faillit disparaître sans retour dans l'écroulement du clocher en 1862, n'est pas la moindre beauté de cette capitale de l'Arcadie Bretonne qui enchanta Flaubert et Mérimée.

Voir page 19 : la liste des Abbés



HISTOIRE DU ROYAL MONASTÈRE DE S. GUENNOLE DE LANDEVENNEC

Par Fr. NOEL MARS, 1648

CHAPITRE SECOND (suite)

SECTION X

NOTES SUR LES SECTIONS HUIT ET NEUVIÈME

TOUT ce que j'ay spécifié dans la section huitiesme s'est passé lorsque S. Guennolé estoit à Péniti, qui est le lieu où est maintenant le logis abbatial. Pour ce qui est de ces trois larrons, la chartre suivante montre la vérité de mon dire.

Tres filii Catmagli inique agentes, venerunt nocte ad locum S. Wingaloei, et ibi rapinam fecerunt quasi lupi rapaces. Modo autem, per virtutem sancti Domini caelites sunt. Et ideo tradiderunt haereditatem suam S. Wingaloeo in aeternam haereditatem. Ego Gradonus hoc affirmo, Ros-Catmagli in decumbitione aeterna. (1)

La section neuvième fait un narré comme S. Guennolé sortit de Péniti pour aller où est le monastère à présent. Voylà comme en parle notre légendaire :

Sed tamen hoc, ne unquam oblivioni tradatur quod nemo in praedicto loco potuit mori, sed senectute gravari. Quavis non multum distat ille locus ab eo in quo nunc ossa ejus cum sociis paucis, et pene idem sint sed quasi intervallo lapidis jecti posito disjuncti, atque in unum modo circumsepti sint, mutari tamen necesse fuit. (2)

Puis, parlant du lieu de Landévennec d'à présent, il poursuit :

Qui ibidem locus, Domino agente, nobilior factus est alio jam dicto. Nam a superioris fontis rivuli superfundentis haustu irriguus, et a quodam lucidissimi fontis bucliamine gemmatus ex profundo terrae noviter erupto, cum leni murmure decurrentium, suavissimum fessis post laborem demonstratur. (3)

Le premier miracle que fit S. Guennolé en ce second lieu fut la fontaine de notre cloître de laquelle je viens de parler; et laquelle dure encore à présent et nous sert depuis.

SECTION XI

NOTES SUR LA SECTION DIXIÈME

LA vérité de la visite de S. Guennolé à S. Idunet est tirée de nostre légendaire, qui parle ainsi :

Sed et non post multum tempus S. Wingaloeus iter edidit ad fratrem suum Edinetum, qui morabatur in quendam montanum qui vocatur Nin, servitens Deo die nocteque super ripam fumina quod vocatur Hamn. Et ille sanctus Dei Edinetus occurrit S. Wingaloeo videns eum venientem ad se, et seipsum sancto Dei commendavit, id est, corpus et animam et spiritum et omnia quae habebat, et terras quas Gradonus Rex sibi dedit, id est, tribum Dinan, tribum Cuhin, Caer Choc, Lan-lunctat, dimidiam partem Gu-menech. Haec omnia in decumbitione S. Wingaloeo tradidit coram multis testibus. Et ibi remansit Sanctus Dei tribus diebus cum sancto Edineto. Loquebantur de regno caelesti. Et postea reversus est sanctus Dei ad locum suum cum quinque monachis religiosissimis, optimis viris. (4)

La montagne sur laquelle demouroit S. Idunet est fort haute et tout proche Chasteaulin. La rivière qui passe au pied s'appelle encore la rivière de Hauan. Je tire encore de ce discours que l'on avait beaucoup de bien à Chasteaulin devant que les ducs de Bretagne eussent donné ce prieuré au monastère de Landévennec.

S. Guennolé attire encore à soy St Dey, qui vivoit éremiquement proche Chasteaulin, en un lieu que l'on nomme par corruption Lotey et qui doit estre appelé Lec-Dey, c'est-à-dire, en françois, lieu de Dey.

S. Wiconus fit le mesme comme l'on peut voir par la chartre suivante :

Haec memoria retinet quod emit S. Wiconus quendam tribum in vicaria quae vocatur Trechorua, nomine Tres Weid.

Lan-Hoarnuc, ex quinque libris aureis pretiosissimis a Gradlonis rege in perennem hereditatem, et tradidit S. Wingalooe pr anima sua. Ego Gradlonus hoc affirmo in dicumbitione (5)

S. Berduault fit aussi le mesme comme il paroist par cette chartre :

Eodem quoque tempore erat quidam vir sanctus Dei nomine Berduault, qui et seipsum commendavit et omnia sua ; Lan-Herprit et locum qui vocatur Lan-Bertualt, cum omnibus appenditiis, S. Wingalooe in dicumbitione Ego Gradlonus nutu Dei rex, hoc affirmo. (6)

Pour S. Tinuoud ou Tanuoud, voylà comme en parle nostre Légendaire :

Hae litterae narrant quod ego Gradlonus do de mea propria hereditate scripulum terrae viro Dei sancto Tinuoud, Inouern, pro redemptione animae meae, in aeternam hereditatem; et ille postea commendavit seipsum S. Wingalooe cum omnibus sanctis. Ego Gradlonus hoc affirmo. (7)

Pour S. Rioc, la mère duquel fut resuscitée par les mérites de S. Guennolé, voylà comme en parlent nos manuscrits :

Hae memoria retinet quod sanctus Riocus, cuius mater per virtutem S. Wingalooe suscitata fuit a mortuis, omnem hereditatem sibi separatam ab omnibus parentibus specialiter Domino et sancto Wingalooe obtulit, in monachiam perpetuam. Idcirco seipsum commendavit S. Wingalooe cum omnibus suis atque propriam in aeternam possessionem. Ego Gradlonus, gratia Dei rex, affirmo in Domini nomine, in dicumbitione S. Wingalooe pro anima mea, et qui minere aut frangere voluerit sit maledictus et damnatus. Amen. (8)

Le R. Père Albert rapporte la vie de ce S. Rioc le 12 Février, qu'il nomme Riok.

Pour S. Ratian ou Ratanus, voylà comme elle est dans nostre Cartulaire :

Hae litterae narrant quod ego Gradlonus Rex tradidi de mea hereditate propria sancto Domini Ratanus quamdam tributum in Scath, Tri Pentu, Bot Frisunin, atque terram quae vocata est Lan-Ratian, id est, duodecim scripulos terrae; Tillmeuer, Sent Iglur, Pencott, in vicaria quae vocatur Choro; et Pengueron in plebe Furch, in hereditate aeterna. Sed idem S. Ratanus propter clamorem suae gentis deprecatus est Dominum et S. Wingalooem, sicut in aliis locis multis, ita et nunc exaudivit illum Dominus, quando custodivit locum eius a supradicta mortalitate. Et ideo seipsum commendavit S. Wingalooe cum omnibus suis. Ego Gradlonus hoc affirmo in dicumbitione et in aeterna possessione. Amen (9)

Vous voyez par cette chartre comme

tout le monde avait recours à S. Guennolé. Pour S. Morbret, voylà la chartre comme elle est dans nostre Cartulaire :

Haec descriptio declarat quod S. Morbretus habuit colloquium apud S. Wingalooem, cui et seipsum et beneficium, quod eidem S. Morbretus dedit Euenus comes qui dictus est magnus, et omnia quae habuit, perpetualliter, ut illum apud Donam haberet intercessorem, commendavit, quia illius nomen illis diebus celebre habebatur. Quod beneficium dicitur Lan-Riunoie, cum omni debito et decima et omnibus appenditiis. (10)

Ce comte Euenus, c'est Hoel premier, qui fut dict le grand, lequel, selon les historiens de Bretagne, estoit Roy l'an 448 et 454.

Enfin je diray qu'il y eut une grande fraternité entre S. Guennolé et S. Guennegon, lequel, après avoir édifié un monastère proche Landreneau, il le met sous la juridiction de celui de S. Guennolé, et se rangea sous sa discipline comme l'on peut voir par la chartre suivante :

Ista praesens carta indicat quod S. Cononanus confessor cum S. Wingalooe habuit colloquium spiritale de salute animae suae, et postea commendavit seipsum ei et omnia quae habebat, scilicet totam illam possessionem quam a rege Hyliberte jamdudum prisco tempore sibi in dicumbitione aeterna acceperat, cum omni debito et decima et omnibus appenditiis super flumen Helon, sicut divisio illius possessionis declaratur per circuitum ; a meridie, ultra praedictum flumen; ab aquilone apprehendit aliam possessionem quam edicitur Landrudelu, et totum usque ad illam; ab oriente, ultra rivulum nomine Pene usque ad visionem claustris S. Huardon. Ab occidentem, ultra rivulum super quem monachi, postquam adduxerunt per claustra, fecerunt sibi molindinum. Istum pactum ita affirmaverunt S. Wingalooe et S. Cononanus in eodem loco; ut ibidem semper esset coadunatio fratrum spiritualium, quantum sufficeret secundum possibilitatem loci, sicut postularet tempus, et sub cura et praeepto ablati monasterii S. Wingalooe perpetualliter. S. Itaque Cononanus, confessor Domini fidelissimus monasterium suum construxit aedificationibus, officinis, claustris, munitionibus largis aeternaliter, sine aliquo haereditate infra omnes munitiones neque istus omnia claustra. (11)

Le Rd Père Albert rapporte la vie de S. Conogan le 19 Octobre, feuille 163 et dict qu'il fut évêque de Cornouaille. Il le nomme Guonogan ou Cognogan; en latin il se nomme aussi Cognogan.

SECTION XII

CONTINUATION DES NOTES SUR LA SECTION DIXIESME

Je n'ay point trouvé dans nos manuscrits comme S. Guen-ael fut amené par S. Guennolé de Kemper à Landévennec; mais seulement cela se tire de la vie du mesme S. que je rapporteray parlant des Abbez de Landévennec.

Pour le miracle de cet homme qui fut guéri du mal de dens, il est si véritable que nous en avons la chartre suivante.

Insula quae dicitur Dant-enez vel Terenes, eo quod Maolus Dantir, pater Prigent Liusuc, illam dedit Sancti Wingalooe, quando eum liberavit a infirmitate dentis sui horridi; cuius divisio insulae a mare est usque ad mare absque ullo unquam haerede in aeterna possessione, etc... (12)

Cette isle est tout proche Landévennec, plus bas que Pen-forn, laquelle isle est fort petite et une des plus basses de la Bretagne, à ce que l'on dict. Elle n'est plus de l'abbaye à présent, et sont les seigneurs de la ville du Faou qui en jouissent maintenant.

Le miracle des trois enfants resuscitez est tiré d'une chartre, laquelle fait mention comme S. Guennolé interdit son monastère aux femmes, à cause de l'insolence de la mère de ces trois enfants resuscitez. Voylà comme elle parle ; et de post sexus femineus non intravit in istum chorum.

S. Guennolé ne défendit pas seulement l'entrée du chœur de son abbaye aux femmes, voire mesme durant sa vie elles n'approchaient pas de la claustrum du monastère, comme pouvez voir de ces mots tirés de sa vie :

Ex eo die privilegium semper usque nunc habet quod nunquam foemina eundem locum cum omnibus septis eius late per circuitum quasi lege ex ore S. Wingalooe sancta remeavit introitus (13)

Le reste de la section est clair et par conséquent il faut venir à la dernière section de sa vie.

SECTION XIII

NOTES SUR LA DERNIERE SECTION DE LA VIE DE S. GUENNOLE

Le commencement de cette section est clair, il y a seulement difficulté pour le lieu où furent enterrez les disciples de S. Guennolé, car c'est chose constante que plusieurs avaient été enterrez dans un certain cimetièrre, comme il est dict dans nostre Légendaire :

Senes etenim maximi et illustrissimi ferebant quod multi de illa congregatione praecessissent illum ad regna caelestia, de manu sua propria in uno cymeterio quod dicitur reliquias sanctorum consepulti, quorum de vita et virtute nulla est dubitatio quod sancti et electi Dei sunt (14)

Ce lieu où sont enterrez ces corps sts est (selon ma croyance) la croisée de nostre église du costé de Nostre Dame, lequel, devant que la grande aedifice fust bastie, servit de cymetièrre; ce que je vais confirmer en suite.

Les disciples de S. Guennolé sont les suivants. S. Idunet, S.S Berduault, S. Rioc, S. Ratian, S. Babil, S. Martin, S. Morbret, S. Conocan, S. Petran, S. Dey, S. Arnoul. De tous ces saints on faisoit le temps passé commémoration à Landéves et à Vespres avec cette Antiphone :

Sancti tui, Domine, florebut sicut lilium, alleluia et sicut odor balsami erunt ante te, alleluia.
V. Sacerdotes tui induantur iustitiam.
R. Et sancti tui exsultent.

Oremus

Deus, qui nos S.S. tuorum Dey, Harnuly, Jacuti, Guethenoci, Iduneti, Guenaei, Coziani, Balay, Petrani et aliorum confessorum meritis circumdas et protegis, da nobis ex eorum imitatione proficere et intercessione gaudere (15)

Pour S. Jagu et Guethenoc, c'estoient les frères de S. Guennolé. C'est pourquoi l'on en faisoit commémoration et mesme en faisoit grande feste à Landévennec, et estoient annoncés dans le Martyrologe. S. Jagu le septiesme février, qui est :

VI. Idus Feb... In Britannia minor, monasterio Landocato, depositio beatissimi Jacuti, confessoris et abbatis, fratris S. Wingalooe (16)

Mesme la translation des corps de ces frères se célébroit à Landévennec, comme il paroist par les notes tirez du mesme Martyrologe :

3 Nonas Julii (qui est le 5 du mesme mois), in Britannia minor, SS. Confessorum Jacuti et Guethenoci, fratrum S. Wingalooe (16)

Pour ce qui est de S. Martin et de S. Babil, nostre légendaire en parle de la sorte :

Fuerunt duo ex discipulis S. Wingularoi in pago Enfou in ploc Ermellac, nomina eorum S. Babilius et S. Martinus, jussu abbatis sui degentes vitam eremiticam, et in fine claris miraculis effecti. Quorum possessio fuit Ros-Meur, An Cloedou, Caercunan, Ros-Maeloc (17).

Pour S. Balay, c'est chose constante qu'il n'a été disciple de S. Guenolé,

mais bien religieux du mesme monastère, duquel nostre martyrologe en parle ainsi :

4 nonas Julii, S. Balai, confessoris.

Ce S. florissoit l'an 542, et vescu, selon la tradition, au lieu où il y a une chapelle dédiée à son nom proche le logis abbatial de Landvennec, au bas de laquelle il y a une fontaine que l'on nomme encore aujourd'hui la fontaine de S. Balay.

toutes ses dépendances. Moi, Gradion, roi par la volonté de Dieu, je le confirme.

(7) Ces lettres disent que moi, Gradion, je fait don sur mon propre héritage, d'une parcelle de terre au saint homme de Dieu, l'Inuoud, l'Inouern, pour le rachat de mon âme, en héritage éternel; dans la suite cet homme se voua à S. Guenolé et à tous les saints. Moi, Gradion je le confirme.

(8) On garde le souvenir de S. Rioc, dont la mère fut ressuscitée des morts par la vertu de S. Guenolé. Il offrit spécialement au Seigneur et à S. Guenolé en donation perpétuelle tout l'héritage mis à part pour lui par ses parents. Il se voua à S. Guenolé avec tous ses biens et son héritage personnel, à titre de possession perpétuelle. Moi, Gradion, roi par la grâce de Dieu, je confirme la donation à S. Guenolé au nom du Seigneur pour le salut de mon âme; et soit maudit et damné quiconque voudra la diminuer ou la détruire. Amen.

(9) Ces lettres disent que moi, roi Gradion, je donne en héritage éternel sur mes biens personnels, au saint du Seigneur, Ertian, une trêve à Scathr, Tri Fentu, Bot Frisanin un domaine appelé Lan Ratan, savoir douze parcelles de terre; Tillmeuer, Sent Iglur, Pencocot, au lieu nommé Cheroe; et Penguern dans le plou de Turch. Le même S. Ratan, à la vue des malheurs de sa contrée, implora le Seigneur et S. Guenolé; et, comme en bien d'autres moments, le Seigneur l'exauça à nouveau, lorsqu'il la préserva des ravages de la mort. Aussi se voua-t-il à S. Guenolé avec tous ses biens. Moi, Gradion, je confirme cette donation au titre de possession éternelle. Amen.

(10) Cette charte dit que S. Morbrét eut un entretien avec S. Guenolé; il se voua à lui pour toujours avec tous ses biens et le bénéfice que lui avait accordé le comte Even, dit le grand, afin de l'avoir comme intercesseur auprès du Seigneur, car à cette époque le nom du Saint était célèbre. On appelle ce bénéfice Lan-Riuolé, avec toutes ses rentes et dimes ainsi que ses dépendances.

(11) Cette charte déclare que le saint confesseur Conogan eut, avec S. Guenolé, un entretien spirituel sur le salut de son âme; après lequel, il se mit sous la protection de ce saint abbé, savoir, lui-même et le petit héritage qu'il avait reçu jadis du roi Hilbert, avec toutes ses rentes et

dimes et toutes ses dépendances sur le fleuve Helorn. Ce bien est ainsi délimité : au midi, au-delà du fleuve précité; au nord, une petite possession appelée Langurdiellu et les terres intermédiaires; à l'est, au-delà du ruisseau nommé Pene jusqu'à la vue du cloître de S. Hourardon; à l'Ouest, au-delà de la rivière sur laquelle les moines, après avoir amené ses eaux dans la clôture, se bâtirent un moulin. S. Guenolé et S. Conogan confirmèrent ce pacte sur les lieux mêmes; on convint d'y fonder, à perpétuité, une association de frères spirituels, aussi nombreuse que pourraient le permettre le lieu et le temps et soumise pour toujours à l'obédience de l'abbé du monastère de S. Guenolé.

Des lors, Conogan, très fidèle confesseur du Seigneur fit construire son monastère, bâtiments, cloîtres, officines, retranchements, avec défense à tous prétendants-droit de rien entreprendre soit en dedans, soit en dehors de toutes ces clôtures.

(12) L'île qu'on appelle Dant-enez ou Terenez, parce que Malo Dantuir, père de Prient Liusuc, fit don de cette île à S. Guenolé, quand celui-ci le délivra d'un affreux mal de dent; l'île, qui va d'une mer à l'autre, est protégée à perpétuité de tous prétendants-droit etc..

(13) Depuis ce jour jusqu'à présent il est une règle particulière interdisant aux femmes l'accès du monastère, clôture et terres s'étendant à l'entour; elle est comme une loi établie par S. Guenolé en personne.

(14) Au dire de vieillards excellents et très illustres, plusieurs membres de la communauté avaient précédé le saint au royaume céleste; il les aurait ensevelis de sa propre main dans un même cimetière qu'on appelle « Reliquaire des Saints »; qu'ils soient saints et élus de Dieu, leur vie et leurs vertus ne permet pas d'en douter.

(15) Seigneur, vos Saints fleuriront comme des lis, alleluia, et ils seront devant vous comme un baume parfumé, alleluia. V. Vos prêtres se revêtiront de la justice. R. Et vos Saints seront dans l'allégresse.

Oraison
Dieu, qui par les mérites de vos Saints, Dey, Harmuly, Jacut, Guethenoc, Idunet, Guénaël, Cozian, Balay, Petran et autres confesseurs, nous avez entourés de votre protection, faites que leur exemple nous soit utile et agréable leur intercession.

(16) Le VI des Ides de Février... en Bretagne mineure, au monastère de Landout, mort du bienheureux Jacut, confesseur et abbé, frère de S. Guenolé.

Le 3 des Nones de Juillet, en Bretagne mineure, les SS. confesseurs Jacut et Guethénoc, frères de S. Guenolé.

(17) S. Guenolé eut dix disciples au pays de Enfou, dans le plou d'Ermellac, S. Babilius et S. Martin; ils y menaient la vie érémitique avec l'autorisation de leur abbé, et, à leur mort, d'éclatants miracles montrèrent leur sainteté. Leurs possessions étaient Ros-Meur, An Cloedou, Caercunan, Ros-Maeloc.

LES ABBÉS DE L'ABBAYE SAINTE-CROIX

Les Abbés réguliers

1. Saint Gurloes + 1057
2. Jean + 1081
3. Vital
4. Jungomar 1059 à 1066
5. Benoît 1066 à 1114
6. Gurhand + 1131
7. Adonias 1131 à 1139
8. Ronguallon 1139 à 1145
9. Rodaou
10. Rioc + 1160
11. Donguallon + 1163
12. Riwallon I. 1163 à 1186
13. Even I 1186 à 1209
14. Savaric + 1211
15. Daniel I. 1212 à 1237
16. Riwallon II + 1239
17. Urbain + 1247
18. Even II + 1262
19. Daniel II + 1269
20. Daniel III Blanchard 1269 à 1277
21. Cadiou + 1295
22. Alain de Kerudiern + 1324
23. Rouaud
24. Albert en 1355
25. Yves de Quillihouch + 1381
26. Guillaume I de Trébiquet 1381 à 1384
27. Robert Pépin
28. Henri I de Lespervez en 1434
29. Guillaume II de Villeblanche + 1483
30. Sébastien du Fou + 1499
31. Pierre I de Kergus + 1521
32. Daniel IV de St-Alouarn + 1553.

Les Abbés commendataires

33. Odet de Chatillon 1553 à 1566
34. Louis de Vallory
35. Pierre II de La Bessée + 1586
36. Silve de Pierre-Vive
37. Henri II de Gondi 1600 à 1623
38. Paul de Gondi 1624 à 1668
39. Guillaume III Charrier + 1717
40. Christophe Turpin de Crissé de Sançay, + 1746
41. René de Goyon-Vauvrouault + 1758
42. François Berthelot + 1785
43. Guillaume Davaux 1790

CHRONIQUE

LE 1^{er} mars, à Kerbénéat les frères Marc et Maurice ont reçu l'habit de novice de chœur. Le mardi de Pâques, le frère convers, Antoine Boucher de Plouvien, a émis ses vœux triennaux.

Sommes-nous à Landévennec vraiment au stade des « finitions » ? On peut le croire, en voyant les corps d'état qui ont définitivement quitté le chantier : carrelers, plâtriers, plombiers, serruriers. Il nous était alors possible de commencer le travail de peinture, qui donne déjà un peu de leur aspect définitif à la chapelle provisoire, ainsi qu'aux pièces situées à l'angle Sud-Ouest : cuisine, reliure, légumerie, couloir du sous-sol, réfectoire provisoire au rez-de-chaussée. Les visiteurs habituels du dimanche en ont subi les conséquences, en ce sens que, désormais, nous sommes obligés de laisser les portes fermées et qu'il n'est plus possible de voir le monastère que de l'extérieur ; mais chacun l'a compris et en a pris son parti avec le sourire, quitte à se dédommager le 7 Septembre. Il faut d'ailleurs s'attendre à ce que les exigences d'une pré-clôture se précisent un peu lorsque la communauté déjà installée à Landévennec pourra occuper une partie des nouveaux bâtiments.

Parmi les opérations les plus « spectaculaires », nous pouvons évoquer l'arrivée et la mise en place de la cuve à mazout, grâce à l'aide obligeante d'un GMC armé d'une grue, qui avait troqué le bois des forêts avoisinant le Faou pour le dur métal. Aussitôt la cuve en place, il nous devenait possible d'achever le montage de l'adduction d'eau, dont il fut parlé plusieurs fois dans cette chronique. Tout semblait bien se passer : au prix de sérieux efforts pour les derniers terrassements, le montage était achevé, l'eau arrivait jusqu'à la paroi du bâtiment. Doucement, on ouvre la vanne à l'intérieur et... c'est un coude, sans doute insuffisamment haubanné, qui laisse échapper tout le contenu du tuyau jusqu'au château d'eau : 20 tonnes environ qui se précipitent dans la fosse de la cuve à mazout, pas encore bouchée. La même opération est recommandée avec des précautions doublées, pour s'achever sur le même résultat. Nous avons au moins une certitude : la cuve à mazout se trouve en un endroit qui ne retient pas l'eau ! Le troisième essai fut le bon et, quelques heures avant le début de l'année nouvelle, l'eau se distribuait dans tout le bâtiment.

Il faut signaler la reprise de la tradition des journées de travail à Landévennec : nos dernières chroniques avaient rappelé que Plougastel s'était déjà montré fidèle, mais en ce début d'année, le Porzay a tenu à prendre sa revanche : successivement, Plomodiern, Plonevez-Porzay, Plogonec, Plonéis, Guengat, Plöeven envoyèrent des représentants qui rivalisèrent d'ardeur et d'emprunt, malgré un temps pas toujours favorable. Le résultat de ces efforts ? vous les voyez en empruntant le futur chemin d'accès du monastère où se trouve creusée les fondations du mur de clôture qui permettra aux religieux de travailler à l'abri des regards indiscrets. Déjà pierre et sable sont sur place, et la première gâchée de ciment était faite le 10 Mars.

Mais il n'y a pas que les équipes qui viennent travailler à Landévennec ; il y a celles que Landévennec mobilise sur place. Et nous ne voudrions pas oublier les vaillants de Plestin-les-Grèves qui, en un beau jour de Décembre, travaillent avec ardeur à extraire ou ramasser du schiste bleu dans les carrières et sur la grève de Locquirec. Le 9 janvier, c'était toute une équipe de religieux qui prenaient la succession, aidés d'une famille qui a su bien vite s'inscrire parmi les grands amis du monastère. Depuis, le camion a fait de nombreux voyages pour amener à pied d'œuvre le précieux matériau, destiné aux revêtements muraux du cloître. Ce dernier travail, l'habillage du cloître, a effectivement commencé le 21 mars, au jour de la fête de Saint-Benoît.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé Pierre Guichou : LES PSAUMES COMMENTÉS PAR LA BIBLE (I à 50). Collection « l'Esprit Liturgique » n° 14. Les Editions du Cerf.

Les recensions qui ont déjà paru du travail de Monsieur l'Abbé Guichou, Professeur au Grand Séminaire de Quimper, ont été élogieuses. Nous sommes particulièrement heureux de recommander à notre tour ce nouveau commentaire des Psalms. Il s'impose par son sérieux. L'auteur ne recherche aucun « effet » ni d'ordre scientifique ni d'ordre littéraire ; il ne suppose aucun interprétation personnelle. Il s'efforce, pour proposer très simplement à la dictation de son lecteur les conclusions de la théologie biblique la plus sûre.

Pour chaque psaume, l'auteur s'attache à retracer les démarches tâtonnantes de l'âme du psalmiste. Puis il montre comment le Christ a pu s'approprier les sentiments du poète, et même les expressions du texte original, en amenant à leur définitif épanouissement l'orientation de la spiritualité et le sens des formules. Enfin, il invite l'âme chrétienne à reprendre le psaume comme l'interprétation authentique de sa prière la plus personnelle et à réaliser ainsi, presque à son insu, le souhait formulé par Saint Paul : *Hoc enim sentite quod et in Christo Jesu.*

Au fond, il s'agit moins d'une étude des psaumes que d'une méditation. La densité de la pensée, le dépouillement du style rebuiteront le lecteur superficiel ou pressé. Mais les âmes qui voudront se donner la peine d'assimiler cette nourriture substantielle seront récompensées de leur effort. Elles découvriront avec une surprise joyeuse les harmonies secrètes qui unissent au Mystère du Christ et de son Eglise le mystère de leur propre vie.

L'ensemble de ce travail sur les psaumes formera trois volumes. Le tome I, qui paraît aujourd'hui comprend le commentaire des psaumes 1 à 50. Nous souhaitons vivement voir suivre sans tarder le tome II (psalms 50 à 100) et le tome III (psalms 101 à 150).

Moines de Solesmes : NOTRE-DAME. Collection « Documents Pontificaux ». Desclée, 1957.

Nous sommes au siècle de l'outillage en tous les domaines, et pas seulement dans l'ordre économique. Pour qui veut approfondir la doctrine chrétienne, les Bénédictins de Solesmes apportent une aide précieuse par leur Anthologie des Enseignements des Souverains Pontifes sur les matières les plus importantes. Au moment où nous célébrons le centenaire des Apparitions de Lourdes, on trouve plaisir à ouvrir le dernier volume de cette collection, consacré à Notre-Dame. Ce qui demanderait des recherches sans fin et presque impossibles à la plupart, est là, sous la main, en un ouvrage clair, agréable, pas encombrant. Plus de 450 pages reproduisent des textes (traduction française) des Papes depuis Benoît XIV : fragments ou longues citations d'Encycliques, de Lettres, Constitutions Apostoliques, Décrets, Allocutions à des pèlerins venus pour une Canonisation,

un Jubilé, un centenaire, à de jeunes époux, à des congressistes, aux fidèles ou aux membres de l'A.C. de tel ou tel pays. Radio-messages, Prières. La moitié du recueil - qui s'en étonnerait ? - est occupée par les enseignements de S.S. Pie XII ; le dernier en date est son Encyclique du 2 Juillet 1957 à l'Épiscopat français au sujet du Centenaire de Lourdes. Des célèbres lettres de Léon XIII sur le Rosaire, quelques passages sont réservés pour un autre recueil à paraître sur la Prière.

Puis viennent 132 pages de Tables : remarquablement précieuses, correspondant à des numéros marginaux des textes ; table alphabétique des matières, des auteurs, des documents et sources, table chronologique des textes, mais surtout table logique (plus de 80 pages) constituant un vrai plan d'études des Mystères de Marie, de la Vie de Marie, de la Dévotion mariale.

Avec un tel répertoire on ne peut s'égarer. Avec un tel outil d'étude on ne peut minimiser le caractère fondamentalement chrétien de la dévotion à Marie, la solidité, la base christocentrique en même temps que la richesse humaine de son culte. Dans la Préface, S.E. Mgr Dubois, archevêque de Besançon, rappelle la ressemblance théologique entre Marie et l'Église, toutes deux « Cités de Dieu », ajoute : « On ne s'étonnera plus que le Chef de l'Église regarde, volontiers et très souvent, vers Marie, modèle de l'Église, et qu'il tourne vers Elle les regards des fils de l'Église ; le plus sur moyen d'être « d'Église n'est-il pas d'être « de Marie » ?

Merci aux patients travailleurs qui offrent ce trésor à la méditation de notre foi et de notre amour filial.

Alexandre Masseron : SAINT JEAN-BAPTISTE DANS L'ART. Chez B. Arthaud à Grenoble. Collection « Arts et Paysages », 190 pages de texte et 152 héliogravures ; couverture en 5 couleurs. Le volume broché sous liseuse rhodoïd : 2 290 frs ; relié pleine toile, décor or, maquette de Roger Excoffon, sous liseuse rhodoïd : 2 900 frs.

Nous retrouvons avec son sens théologique très sûr, son âme de familier des mystiques et son information artistique étendue, l'éditeur de la version française de la Divine Comédie, auteur de tant d'études, d'art et d'hagiographie populaire où notre Bretagne tient sa belle place.

Monsieur Masseron, s'évadant des horizons médiévaux de l'Italie, qu'il connaît si bien, nous mène d'un bout à l'autre du monde, jusque dans les Musées d'Amérique après avoir exploré tant de trésors de France et des Espagnes. Son plan suit le déroulement de la vie du Baptiste, après de solides pages pénétrées de ferveur religieuse sur la prééminence du Précurseur et se termine par une confrontation des deux saints Jean, si souvent associées dans les représentations de la dévotion populaire, et enfin, par un dernier aperçu, qui est une synthèse, sur la figure du saint et ses attributs.

Au total, texte et illustration, une très belle œuvre qui fait honneur à l'édition française dans ses meilleures réalisations techniques.

J. Héduit: CATHERINE DE FRANCHÉVILLE. Sa vie, son œuvre: La Retraite de Vanves. 316 pages: 3 photographies hors texte. 850 frs à la Retraite de Lannion C.D.N. Mlle Germaine Hubert, Crec'h-Avel, Lannion, C.C.P. Rennes 1283-28.

Vojci, préfacée par le R.P. Thèry, l'heureux complément du monumental travail de charité dont nous avons rendu compte dans Pax d'Avril 1957: une biographie, réalisée par la religieuse, Fille de la Sainte-Vierge de la Retraite, collaboratrice de l'éminent Dominicain. Le principal mérite de l'auteur est d'avoir replacé l'initiatrice et fondatrice des Retraites de femmes dans son milieu, de la montrer, après une jeunesse traversée d'interventions providentielles, en pleine action au sein de cette société bretonne du grand siècle, clergé, noblesse et magistrats, pénétrée par le renouveau mystique qui doit son origine à Dom Michel Le Nobletz, le bienheureux Maunoir et la pléiade de leurs disciples et continuateurs. M. de Kerlivic, le Père Huby, de pieuses femmes d'une sainteté éprouvée, gravitent autour de la rayonnante figure de l'héroïne, telle que nous croyons la retrouver sous les traits de la belle Madone de Notre-Dame du Méné. Ce qui attirera l'attention dans cette biographie, solidement documentée sous un style aimable, c'est cette parfaite harmonie des talents d'organisatrice avec l'humilité, la modestie et l'obéissance qui sont la marque des Saints.

Les derniers chapitres racontent la providentielle reprise des retraites de femmes après la révolution, et la destinée diverse des maisons qui, à un titre ou à un autre, se rattachent à la réalisation initiale de Catherine de Francheville à Vanves.

Pour finir un tableau chronologique de Catherine de Francheville et de son temps.

Robert Serrou et Pierre Vals: LE CARMEL. Préface de son Eminence le Cardinal Piazza. Editions Pierre Horay, 22 bis, passage Dauphine, Paris, 6^e.

Une fois admis le principe d'un reportage sur la vie cloîtrée... On peut penser que celui-ci est excellent ? La préface du Cardinal Piazza, alors Préfet de la Consistoriale et Carme lui-même, en est garante.

Ne demandons pas à cet ouvrage ce à quoi il ne prétend pas: ni des renseignements détaillés sur l'origine, les réformes, l'actuel épanouissement de l'Ordre du Carmel, ni une synthèse doctrinale de sa spiritualité. C'est un reportage: rien de plus. Et précisément: on le parcourt avec plaisir parce qu'il reste discret. Pas une seule fois, il ne franchit les limites, - pourtant si vite violées ! - du reportage.

Cette discrétion est visiblement commandée par un parti-pris de bon esprit. Ce qui est décrit, gens et choses, l'est avec sympathie. Le rapporteur accepte de ne pas tout comprendre; et il l'avoue avec une simplicité qui, dans le cas, est la plus grande habileté. Nous sommes heureux de pouvoir témoigner que rien de ce qu'il a cru comprendre et de ce qu'il s'applique à faire connaître de la vie religieuse ne nous a paru détonner.

Quant à la présentation, elle est de tous points impeccable. Seules, les photos (pages 104, 123 et 130) qui prétendent nous restituer « Le portrait authentique » de Sœur Thérèse de l'Enfant

Jésus, sont médiocres, alors que les lignes qui lui sont consacrées sont parmi les meilleures de l'ouvrage.

Dom Ildefonse Darricau O.S.B. L'ABBAYE DE BELLOC (1875-1955) Editions Ezkila, Notre-Dame de Belloc, Urt, Basses-Pyrénées.

Les amis de l'Ordre monastique, ceux surtout qui connaissent et apprécient l'idéal des fils du Père Muard, ne manqueront pas de lire cette plaquette savoureuse. Elle retrace l'histoire d'une des premières fondations de la Pierre qui Vire.

L'auteur, on le devine, est un cicerone séduisant, qui pourrait être brillant, s'il le voulait, et même malicieux. Il conduit son lecteur au Pays Basque, français et espagnol, en Palestine, en Argentine, où les moines de Belloc prient et travaillent depuis plus de soixante ans. Mais surtout il l'introduit dans l'intimité d'une famille dont le charme subtil est fait de tendresse et de virilité.

L'histoire de Belloc, comme l'histoire de toute communauté, est un chapelet de joies et de peines. Les mystères joyeux ou douloureux se succèdent sur la chaîne de la fidélité: fidélité à la foi, fidélité aux origines, fidélité à la terre natale. Cette fidélité a eu ses heures héroïques et elle a été reconnue avec éclat par les hommes. Mais, silencieuse et tenace, elle est surtout douce au Cœur de Dieu. Dom Ildefonse Darricau le laisse entendre dans une conclusion riche de sous-entendus:

« Toute l'histoire du monastère de Belloc se résume dans la vie du frère Raphaël:

La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles
Est une œuvre de choix qui vaut beaucoup d'amour. »

Bénédictines de Vanves: PLANS DE LECTURE BIBLIQUE. En vente chez les « Bénédictines Missionnaires » 7, rue d'Issy, Vanves Seine, 125 frs.

L'un des signes de la vitalité actuelle de l'Eglise est la découverte par les catholiques de la Bible, Parole de Dieu: Semaines bibliques et expositions bibliques rencontrent partout la même adhésion et répondent manifestement à un besoin des âmes qui se nourrissent de l'Écriture Sainte. Une question se pose cependant: comment lire la Bible ? par où commencer ? que lire dans la Bible ? Deux plans de lecture biblique viennent d'être édités par les Bénédictines Missionnaires de Vanves.

Un plan de lecture de la Sainte Bible en une année, qui permet d'acquiescer une vue d'ensemble de la Sainte Écriture. Deux points méritent d'être signalés: la répartition des lectures se rapproche autant que possible du plan adopté par l'Eglise pour la récitation du bréviaire, une large place est faite, et très heureusement, à la lecture des introductions. On ne comprendra pleinement la Parole de Dieu qu'en la replaçant dans le contexte où elle nous a été transmise: époque historique, situation religieuse du peuple choisi, personnalité de l'auteur.

Les Psaumes et les Évangiles font l'objet d'un autre plan-guide, intitulé: « Les Psaumes, prière des pauvres de Yahvé et prière du Christ ». Dans la répartition du texte évangélique, suivant le même critère que dans le plan précédent, viennent s'insérer les psaumes, compte

tenu des rapprochements entre le récit évangélique et les psaumes: on a eu le souci d'éclairer l'Ancien Testament par le Nouveau, marquant ainsi la continuité de la Révélation.

Le premier de ces plans sera de la plus grande utilité pour ceux qui abordent la Bible pour la première fois ou même pour ceux qui sont familiarisés avec elle: il y a grand intérêt à la lire en entier chaque année avec l'Eglise. Ceux qui ne peuvent lire toute la Bible, les jeunes surtout, trouveront dans le second plan un guide qui les aidera dans leur effort de lecture personnelle ou collective.

L'Année du Centenaire en paroisse, en communauté: LOURDES, FAIT D'EGLISE. Numéro spécial des Cahiers Marials.

Dans le dessein de répondre au désir du Souverain Pontife et au vœu de la Hiérarchie, demandant que l'Année du Centenaire bénéficie d'une préparation, d'une réalisation et de lendemains dignes du Message de Notre-Dame, la revue CAHIERS MARIALS consacre sa livraison de Janvier-Février au Fait de Lourdes. Le titre même de ce numéro indique assez la perspective dans laquelle il se situe, l'actualité spirituelle et pastorale de son contenu.

En voici le sommaire:

Encyclique de S.S. Pie XII sur le « Pèlerinage de Lourdes », avec divisions marginales. Actualité de Lourdes (S.E. Mgr Théas), Le Panorama des Apparitions (F.C.) Le Mystère de Lourdes dans le Mystère de l'Eglise (R. Laurentin). Les apparitions devant l'histoire et la Théologie (L. Cristian). Lourdes et l'unité de l'Eglise (A. Durzeud). L'Immaculée et la Sainteté de l'Eglise (M. Barré). Catholicam

Ecclesiam (Chan. Marty). Les Miracles de Lourdes, faits d'Eglise (J. Tauriac). Bernadette formée par l'Immaculée (F. Trochu). Célébrations paraliturgiques pour un Triduum sur le Message de Lourdes (E. Guil. et J. Hémyer). Sélection de livres et de films parlants et fixes sur Lourdes.

Tel quel, ce numéro se présente comme un instrument appelé à rendre de grands services, autant par son riche contenu doctrinal que par ses renseignements pratiques. Réflexions personnelles (et prédication), pèlerinages, cérémonies paroissiales et mois de Marie trouveront largement à s'y alimenter.

Prix de ce numéro (96 pages) 180 frs. Cahiers Marials, 78, rue de la Tombe-Issoire, Paris XIV^e. C.C.P. Paris 15.842-63.

Remise par quantités.

Y. Sètte - L. Stéphan: DESKOM BREZONNEG. Un volume cartonné de 200 pages. Illustrations de P. Péron. Editions Emgleo-Breiz, B.P. 17, Brest, C.C.P. Rennes 380-96. Prix 650 frs (700 fr. franco).

Cette nouvelle méthode de Breton, préfacée par le chanoine Faic'hun, se recommande par la qualité de sa présentation en deux couleurs et le sens pédagogique de sa rédaction. Rédigée en fonction de la nouvelle orthographe, elle comporte 32 leçons avec de nombreux exemples à l'appui des règles de la grammaire et un choix de lectures pratiques tirées des meilleurs auteurs populaires. Pour finir une série de tableaux très clairs sur les principales difficultés de la langue bretonne conjugaison, pluriel et surtout mutations.

Nous confirmons à nos amis et lecteurs:

L'INAUGURATION DE L'ABBAYE DE LANDÉVENNEC LE 7 SEPTEMBRE PROCHAIN.

Elle sera présidée par Son Eminence le Cardinal Roques, archevêque de Rennes, entouré de tous les évêques de Bretagne et de nombreux Abbés et Prélats.

L'APRÈS-MIDI BENEDICTION DE DEUX NOUVELLES CLOCHES.

La visite du chantier à Landévennec ne sera plus possible à partir du 1^{er} mai. Néanmoins, le 7 septembre, on pourra une dernière fois, visiter le monastère et le domaine de l'Abbaye.

LES AMIS DE LANDEVENNEC

— L'Association « LES AMIS DE LANDEVENNEC » a pour but de grouper toutes les personnes qui, à un titre quelconque, s'intéressent à la reconstruction de l'Abbaye.

— On peut s'y inscrire comme membre :
DONATEUR : plus de 10.000 fr. PROTECTEUR : 5.000 francs
FONDATEUR : 10.000 francs BIENFAITEUR : 1.000 francs

— Aux intentions des Amis, vivants et défunts, une Messe est chantée chaque dimanche à Kerbénéat et une Messe célébrée chaque jeudi à Landévennec.

MEMBRES DONATEURS

M. Louis Poisson, Roscoff.
M. Thierry, Carhaix.

MEMBRES FONDATEURS

M. E. Martinetti, St-Brieuc.
M. Rolland, Belz (Morbihan).
Mme Lapous, Bodilis.
Mme Talidec-Moullec, Poulgoazec.
M. Gérard Chauchat, Paris.

MEMBRES PROTECTEURS

M. René Golhen, Brest.
Mlle Marie Nicolas, Le Drennec.
M. Mme Chresteil, Paris.

MEMBRES BIENFAITEURS

Mlle Erouet, Le Véauet (S.-et-O.).
M. Saldun, Landévennec.
M. Mme Georges Ségalen, Bénodet.
M. Mme Laurent Lérant, Dinéault.

A TITRE POSTHUME

Membres fondateurs

M. Louis Guennic, Callac.
M. le Dr Georges Philouze, Rennes.

Membre bienfaiteur

M. Eugène Le Charlès.

DEFUNTS.

M. le Baron d'Yvoire (père de notre Père François de Sales), Yvoire (Hte Savoie) —
Mme Vve Lescop, St-Pierre-Quilbignon. — Mme Michel Cadiou, Plouider — Mme Veuve
Jean Merrien, Landerneau. — Mme Gérard, Landerneau. — Mme Pouliquen, Le Huelgoat.
— Docteur Georges Philouze, Rennes. — Mme Saint-Gal de Fons, Louannec (C.-d.-N.). —
Mme la Marquise de la Ferronnays, St-Mars-la-Jaille (Loire-Atl.) et Paris. — M. LE Cha-
noine Monfort, Plouézoc'h. — Mme E. Delsaux (Neully-sur-Seine) — Mme Vve Andro,
Tréguennec. — Mme Vve Le Moal Plouhinec. — Mme Guillou, Dinéault — Mme Moudé-
ner, Landévennec. — Mme Vve Féron, St-Servais. — MM. Louis et Hervé Chaplain,
Plouvorn. — Mme Kerseaven, Plouvorn. — M. Jean-Louis Boule'h, Plouvorn. — Mlle Marie
Françoise Le Guillou, Châteaulin. — M. Yves Argouac'h, Plougoum. — Mme Vve Le Vern,
Plouvénter. — Mme Vve Michel Frigent, Plouvénter. — M. Guillaume Moalle, Saint-
Thonan. — Mme Vve Dréo, Le Drennec. — M. Jean Boule'h, Plouzévédé. — M. Fran-
çois Tanguy, Roscoff. — Mme Vve Bodennec, Lesneven. — M. Louis Craveur, Kersaint-Pla-
bennec. — Mme Vve Bernard, Plouider. — Mme Guillaume Le Bras, Loc-Eguiner. — M.
Yves Guillaume, Plouvez-Lochrist. — M. François Mare, Trézilié. — M. François For-
hel, Lanhouarneau. — Mme Yves Le Gall, La Roche. — Mlle Marie-Josèphe Jacq,
Douarnenez. — M. Eugène Calvez, Plouéour-Trez.

Que luise pour eux la lumière éternelle !

Nous acceptons de célébrer des messes confor-
mément au tarif diocésain :

La Messe 400 francs.

La Neuvaine 4.500 francs.

Le Trentain 15.000 francs.

